# CONDITIONS :

ABONNEMENT

Trois piastres par mois, payables d'avance, pour la Ville et les Faubourgs, et pour les Villes et Paroisses de la Louisiane, et pour les Villes et Paroisses des Etats-Unis, où il y a un Bureau de Poste.

Quatre piastres par mois, payables d'avance, pour les Villes et Paroisses des Etats-Unis, où il n'y a pas de Bureau de Poste.

Cinq piastres par mois, payables d'avance, pour les Villes et Paroisses du Mexique et de l'Amérique du Sud.

Six piastres par mois, payables d'avance, pour les Villes et Paroisses de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie.

Les Abonnés en arrérages de deux mois seront considérés comme ne voulant pas continuer leur abonnement, et le Journal leur sera envoyé jusqu'à ce qu'ils en ordonnent la cessation, et qu'ils aient payé leur compte